

## **DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

Le 14 Décembre 2021 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA, VALLON.

Pouvoirs : de Mme CLEMENT à M. GAUTHIER, M. EYSSAUTIER à M. BONNET, Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, Mme GUILLON à M. HOURDOU, Mme JAUBERT à M. LABADENS, Mme LAMBERT à M. ANGELI, M. MORIN à M. VALETTE, Mme ROSSI à M. MIZZI, M. TEUFERT à Mme PLACE, M. VASSY à M. VALLA

Date de convocation : 3 décembre 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 10

### **Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022**

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que l'exécutif présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et que ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire du syndicat mixte au comité syndical annexé à la présente,

Entendu le rapport du vice-président,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

**LE COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 10 disposants d'un pouvoir représentant 35 voix

Contre : 0

Abstention : 0

### **DECIDE,**

- **De prendre acte** du débat d'orientation budgétaire,
- **D'autoriser** la transmission du rapport d'orientation budgétaire au Préfet (annexé à la présente).

*Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2021 et ont signé au registre tous les membres présents.*

**Lionel BRARD**  
  
**Président**  
SCOT  
Syndicat Mixte  
ROVALTAIN - DROME - ARDECHE

## Rapport d'Orientation Budgétaire

L2312-1 du CGCT

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

### Organisation du document

1. Exécution de l'exercice budgétaire 2021
  - 1.1. Budget primitif
  - 1.2. Exécution du budget
  - 1.3. Situation financière
2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2022
  - 2.1. Prospective
  - 2.2. Evolution prévisionnelles des dépenses et des recettes

### 1. Exécution de l'exercice budgétaire 2021

Le budget primitif 2021 a été adopté le 4 février 2021. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles. Une décision modificative portant sur le rééquilibrage du chapitre 65 a été passée en fin d'année.

#### 1.1 Budget primitif

Le budget primitif 2021 faisait apparaître les éléments suivants :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	563 332,36 €	563 332,36 €
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	55 000 €	327 743,61 €

Le suréquilibre en investissement provient de l'impact de l'excédent de cette section due aux amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT.

#### 1.2 Exécution du budget

##### Un budget au service des missions du syndicat

L'exercice 2021, cinquième année de mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale, a été marquée principalement par :

##### A. La mise en œuvre du SCoT

Elle s'est traduite par la poursuite de l'accompagnement des collectivités à la prise en compte du SCoT dans leurs documents d'urbanisme notamment lors des réunions PPA et la formulation des avis du Syndicat. Cet accompagnement se concrétise également par l'édition et la diffusion des documents destinés à traduire la mise en œuvre du SCoT regroupés dans le classeur de mise en œuvre. Ce classeur a été complété par de nouvelles fiches outils et un nouveau carnet. Ces documents ont été adressés aux

communes et EPCI membres du syndicat ainsi qu'aux partenaires. Les différents outils sont disponibles sur le site internet du syndicat.

La mise en œuvre du SCoT s'est également traduite par le lancement des travaux et études sur la réalisation du bilan de la mise en œuvre du SCoT qui doit être effectué à l'issue des 6 ans d'application du schéma.

Le syndicat a également travaillé sur la mise en place d'un projet de consortium associant bureau d'études, structures d'ingénierie publique de niveau national, le syndicat mixte et Rovalterra autour d'un projet de modélisation spatialisée permettant de diagnostiquer puis de planifier de manière dynamique et adaptative des trajectoires de sobriété foncière. Ce travail s'est traduit par une candidature à un appel à projet recherche dont les lauréats seront connus à la fin du premier trimestre 2022. Ces travaux participent à alimenter les réflexions du syndicat sur la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) telle qu'introduite par la loi Climat et Résilience.

#### **B. L'animation et la mise en œuvre du Contrat Vert et bleu**

Le syndicat poursuit l'animation du Contrat vert et bleu et le suivi des actions qui le compose. Le syndicat a notamment participé à plusieurs événements en lien avec la biodiversité, édité des documents de communication et mis à disposition son exposition. Pour rappel un avenant a prolongé le CVB d'une année supplémentaire le portant à 2015-2021. Le syndicat a également poursuivi son action d'accompagnement des communes dans la traduction de la trame verte et bleue dans leur document d'urbanisme.

L'évaluation du CVB a été lancée au deuxième semestre 2021. Pour cette action le syndicat sera accompagné d'un BE spécialisé et celle-ci se poursuivra jusqu'en juin 2022.

#### **C. L'observatoire Rovalterra**

L'observatoire de la santé des sols Rovalterra<sup>TM</sup> a franchi une nouvelle étape avec la réalisation d'un bilan de l'observatoire à 2017-2021. Il s'appuie sur le processus partenarial de l'observatoire et valorise les résultats des prélèvements effectués depuis 2017 en livrant des premiers enseignements sur le Grand Rovaltain.

#### **D. Fonctionnement du syndicat**

Le syndicat s'est adapté aux mesures imposées par la crise sanitaire liée au COVID 19. Il a notamment mis en place les actions nécessaires au développement du travail à distance pour les élus et les agents. L'aménagement d'une salle de vision conférence y participe.

#### **Principales recettes et dépenses**

Les participations des EPCI membres sont venues alimenter la section de fonctionnement. Celles-ci calculées au prorata de la population des EPCI sur la base de 1,2 €/habitant ont été réparties comme suit :

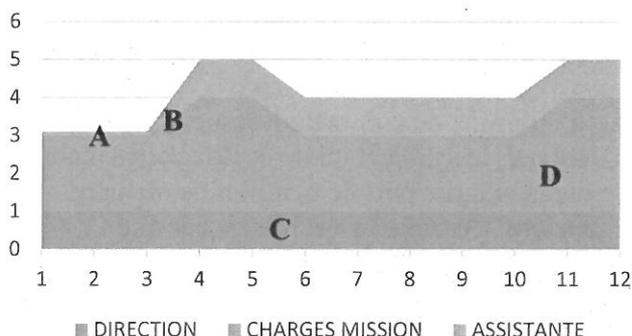
<b>EPCI</b>	<b>Montant de la participation</b>
CA Valence Romans Agglo	274 166 €
CA Arche Agglo	71 268 €
CC Rhône Crussol	41 511 €

Dans le cadre du contrat vert et bleu, le Syndicat a perçu un montant total de subvention de 28 575 € en 2021 pour la conduite d'actions réalisées. A noter, certaines dépenses liées à des actions effectuées en 2020 et 2021 seront soldées en 2022, les recettes et viendront alimenter le prochain exercice budgétaire.

#### **Bilan social**

L'année 2021 a été marquée par des mouvements de personnel. En début d'année le départ de deux agents aux postes d'assistante et de chargé de mission ont été compensés par le recours d'un renfort ponctuel à hauteur de 10 % d'ETP et l'équipe en place. Le changement de directeur à partir du mois de mai a également impacté les effectifs. A partir du 15 novembre 2021 le syndicat a retrouvé son niveau d'effectif pour un fonctionnement optimal.

## Effectif du syndicat en 2021



A : renfort du 01/02 au 30/04 d'un agent de catégorie B dans le cadre d'un CDD à quotité de 10% ETP pour compléter les besoins en comptabilité.

B : arrivé de deux agents, sur les postes à pourvoir d'Assistante et de Chargé(e) de mission urbanisme.

C : changement au poste de Directeur

D : arrivé d'un agent sur le poste à pourvoir de Chargé(e) de mission observatoire, suivi et bilan du SCoT.

### Evolution du budget en cours d'exercice

Une Décision Modificative portant sur le rééquilibrage par anticipation d'un déficit à venir sur le chapitre 65 a été passée en fin d'année. Elle a permis d'ajuster les montants disponibles sur ce chapitre et de le maintenir à l'équilibre.

### 1.3 Situation financière

Pour rappel les exercices 2018 et 2019 ont été clôturés avec un déficit de fonctionnement en particulier au regard de l'impact de l'amortissement récurrent qui pesait sur la section de fonctionnement. L'exercice 2020 a été excédentaire et a permis à titre exceptionnel une reprise d'investissement à hauteur de 150 000 €. L'excédent de fonctionnement de 2020 a permis de maintenir un taux de participation des membres inchangé depuis 4 ans. Sans celui-ci une modification du taux aurait dû être envisagée.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et le syndicat n'est pas endetté.

L'estimation du compte administratif à fin 2021 laisse entrevoir une section d'investissement excédentaire. Celle-ci, alimentée par les amortissements des années antérieures, doit permettre de réaliser les études à conduire pour l'évolution du schéma (modification ou révision).

Pour la section de fonctionnement, l'estimation du compte administratif laisse entrevoir un excédent en fin d'exercice qui pourra, pour partie, venir alimenter le budget 2022 pour lequel il convient de prévoir une augmentation des dépenses afin de permettre la mise à niveau du SCoT.

## 2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2022

### 2.1 Prospective

#### L'activité prévisionnelle du syndicat en l'année 2022

Celle-ci sera marquée par :

#### A. La réalisation du bilan du SCoT

La sixième année d'application du SCoT est synonyme d'évaluation du schéma. A l'issue de cette phase le SCoT devra statuer sur son éventuelle évolution (par modification ou révision) où son maintien en l'état. La réalisation du bilan du SCoT va impacter l'activité du syndicat et de ses instances sur l'exercice 2022. Si de nombreux travaux vont être conduits en régie, d'autres vont nécessiter le recours à des prestations extérieures et/ou des dépenses exceptionnelles : recours à un BE pour la conduite du bilan environnemental, assistance juridique, réalisation et diffusion de publication sur le bilan du SCoT, mise en place d'une concertation autour du bilan du SCoT, ....

## B. L'évolution du schéma

Lors de l'exercice 2022, le syndicat sera soumis à plusieurs évolutions du SCoT. Il s'agira en premier lieu d'intégrer :

- une évolution du périmètre pour intégrer dans le SCoT les communes de l'ancienne CC Pays de St-Félicien ;
- l'intégration de certaines dispositions du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence dans le SCoT.

La procédure engagée par Valence Romans Agglo de déclaration de projet ayant pour objet la réalisation d'un projet touristique sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère et entraînant la mise en compatibilité du SCoT devra également être prise en compte en 2022.

Ces évolutions du schéma entraîneront une activité et des coûts spécifiques, notamment en matière de concertation, d'assistance juridique, de diffusion et de reproduction de documents, d'enquête publique.

## C. La mise en œuvre du SCoT

En parallèle du bilan du SCoT et des évolutions à engager le syndicat assurera à la poursuite de la mise en œuvre du SCoT. Celle-ci devra être renforcée au regard des évolutions prévues du schéma et se traduiront notamment par :

- l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte du SCoT, à la demande des collectivités ou en qualité de personne publique associée ;
- l'établissement d'avis sur les documents d'urbanisme, les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales (CDAC, CDPENAF, PLH, PC de 300 à 1000m<sup>2</sup> avec destination commerciale, PC + 5000m<sup>2</sup>,...);
- la réalisation de documents d'appuis à la mise en œuvre du SCoT (Carnets du SCoT et fiches outils).
- l'animation et la coordination d'un schéma d'urbanisme commercial, à l'échelle de tout ou partie du Grand Rovaltain, pourrait être engagée en 2022 et nécessiter le recours à un bureau d'études pour accompagner le syndicat et les EPCI.

La mise en œuvre du SCoT nécessitera la poursuite des réflexions et des travaux pour l'intégration à terme des objectifs de la loi Climat et Résilience dans le Grand Rovaltain. Dans ce cadre le syndicat a candidaté à l'appel à projet recherche « PACT<sup>2</sup>E » de l'Ademe qui participera à sa montée en compétence sur le zéro artificialisation nette et les mécanismes de compensation (ERC).

## D. L'évaluation du Contrat Vert et Bleu et le lancement de la préfiguration d'un CVB2

Le syndicat va poursuivre sur le 1er semestre 2022 l'évaluation du CVB. Pour cette mission qui est financée à 80% par la Région, le syndicat est accompagné par un bureau d'étude spécialisé.

Le syndicat entreprend en parallèle la préfiguration d'un nouveau CVB partir de 2023. Ainsi fin 2021 une demande de subvention a été déposée auprès de la Région afin de conduire une étude de préfiguration de février 2022 à février 2023 avec une demande du maintien de financement à 80%. La suite à donner par la Région à cette demande de subvention sera connue début 2022.

## E. L'observatoire Rovalterra

L'observatoire de la santé des sols Rovalterra<sup>TM</sup> va entamer un nouveau cycle. En capitalisant sur les enseignements des premières années d'observation, l'observatoire devra élargir son champ d'action en incluant des secteurs urbains pour faire le lien avec l'artificialisation et ainsi le recentrer sur les enjeux à venir pour le SCoT. Au besoin, il alimentera les travaux à conduire dans le cadre de l'APR PACT<sup>2</sup>E sur lequel le syndicat a candidaté et qui prévoit un diagnostic de la multifonctionnalité du sol.

L'après 2022 ?

L'exercice 2022 sera marqué par des choix stratégiques dont la mise en œuvre sera ajustée au fur et à mesure de l'avancée des missions et des réflexions du syndicat.

Les travaux d'évaluation et de bilan du SCoT peuvent conduire à des scénarii contrastés entre le maintien du schéma en vigueur et à sa reprise en profondeur sur un ou plusieurs exercices. Ainsi, les conclusions des bilans et des études à conduire en 2022 impacteront le devenir du SCoT et de facto les ressources nécessaires au syndicat pour les exercices suivants. Par ailleurs, certaines dépenses comme notamment les études dites d'élaboration de document d'urbanisme (modification, révision et enquête publique en découlant) qui seront affectées à la section d'investissement entraîneront des dépenses d'amortissement sur les années suivantes.

Plusieurs actions envisagées sur 2022, comme par exemple la préfiguration du CVB 2 sont liées à des demandes de subventions en cours et pour lesquels les taux de financement envisagés ne sont pas garantis. Le retour des financeurs sur la demande de subvention pour la mission de préfiguration d'un CVB 2 sera connu début 2022 et devrait pouvoir être intégré au budget primitif. Aussi la réalisation de cette mission pourrait conduire à des versements en 2023 pour des dépenses effectuées sur l'exercice 2022. Les conclusions de cette étude de préfiguration seront également impactant pour le syndicat et orienteront les exercices budgétaires futurs.

A noter également, l'issue de la candidature du syndicat à l'Appel à Projet Recherche PACT<sup>2</sup>E de l'Ademe, dont le résultat ne sera connu qu'au premier trimestre 2022, pourrait également engendrer des dépenses et des recettes sur les exercices 2022 et 2023.

Ci-après un tableau des chantiers prévisionnels pour l'année 2022 et les années suivantes.

Chantiers	2022	2023 - 2025
Bilan et évaluation du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes interne + externe</li> <li>• Publications</li> <li>• Concertation spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si révision &gt; accompagnement externe - mise à niveau du SCoT amortissements / publications / concertation large</li> <li>• Si continuité &gt; poursuite de la mise en œuvre</li> </ul>
Extension périmètre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes interne + externe</li> <li>• Concertation spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amortissements</li> </ul>
Intégration SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise des documents du SCoT</li> <li>• Enquête publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à niveau des outils du SCoT</li> <li>• Accompagnement des communes</li> </ul>
Mise en compatibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes</li> <li>• Publications</li> <li>• Mise à niveau des outils du SCoT</li> </ul>	
Schéma d'urbanisme commercial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes interne + externe</li> <li>• Concertation spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication</li> <li>• Animation et mise en œuvre</li> </ul>
Climat et Résilience – ZAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude interne</li> <li>• Développement des outils d'observation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon évolution du SRADDET &gt; évolution du SCoT - mise à niveau du SCoT amortissements / publications / concertation large / amortissements</li> <li>• Développement des outils d'observation</li> </ul>
Contrat Vert et Bleu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan du CVB 1</li> <li>• Etude de préfiguration du CVB 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (sous réserve étude préfiguration) Animation du CVB 2</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la mise en œuvre du SCoT</li> <li>• APR PACT<sup>2</sup>E (sous réserve)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la mise en œuvre du SCoT</li> <li>• APR PACT<sup>2</sup>E (sous réserve)</li> <li>• Mise à jour de l'EDGT (2024)</li> </ul>

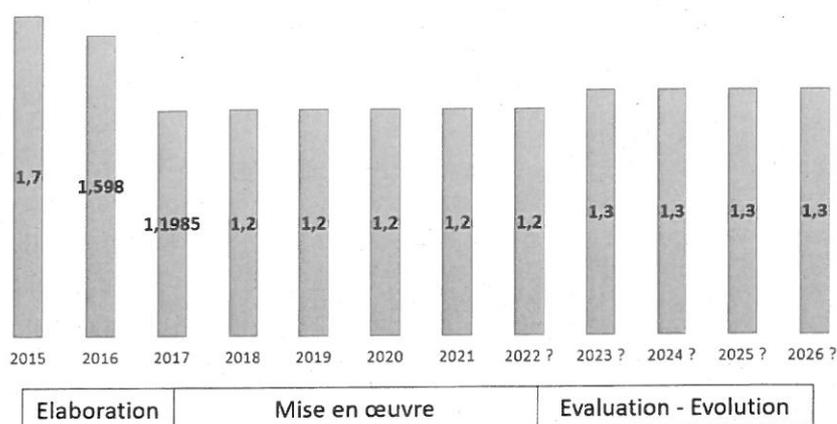
## 2.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

### En matière de recettes

Le syndicat pourrait s'appuyer sur :

- le maintien de la base des contributions des EPCI membres **soit un taux 1,2€ par habitant**. L'excédent prévisionnel en fin d'exercice, notamment dû à la provision d'investissement qui a été alimentée par les amortissements de ces dernières années, doit permettre de faire face aux études et aux frais liés à la réalisation du bilan du SCoT, son évolution et les travaux découlant du ZAN, sans augmentation du taux de participation des membres en 2022. Toutefois le syndicat débute une nouvelle phase d'investissement. Les études vont se poursuivre en 2023 et les nouveaux amortissements qui en découleront doivent être anticipés. Il convient donc de prévoir à partir de l'exercice budgétaire 2023 la nécessité d'une augmentation du taux de participation des membres tel que présenté dans la projection ci-après.

### Hypothèse de l'évolution de la participation par habitant



- les subventions prévues au Contrat Vert et Bleu dont des soldes d'actions conduites en 2020 et 2021 et éventuellement la préfiguration du CVB 2 (demande en cours d'instruction),
- le versement du FCTVA sur les opérations d'investissements éligibles engagées en année N-2,

#### En matière de dépenses

- Des dépenses d'investissement devront être prévues pour faire face aux coûts de mise à niveau des documents du SCoT : mise en compatibilité – modifications et/ou éventuellement révision en au regard des conclusions du bilan de sa mise en œuvre (expertises, reproduction de documents, enquête publique ... ) ;
- des dépenses liées aux études et travaux à conduire pour établir le bilan de la mise en œuvre du SCoT, les études à conduire pour la prise en compte du ZAN, le développement de l'observatoire Rovalterra, ... ;
- la poursuite et le développement d'actions et d'outils de mise en œuvre des orientations du SCoT sur le territoire, notamment la poursuite de la publication et actualisation des fiches outils qui accompagnent les carnets thématiques ;
- la poursuite de l'animation et des actions du contrat vert et bleu et notamment son évaluation et la préfiguration d'un 2ème CVB ;
- la prévision d'effectifs à hauteur de 5 équivalents temps plein (ETP). Pour rappel à ce jour 1,5 ETP sont subventionnables à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat vert et bleu ;
- des dépenses liées au renforcement de l'expertise du territoire sur des sujets en lien avec les orientations du SCoT, les attentes du territoire sur l'urbanisme, l'aménagement, les déplacements, l'énergie-climat mais également de manière à accompagner le territoire dans l'intégration des objectifs de la loi Climat Résilience (observatoire). La réalisation d'un schéma d'urbanisme commercial pourra également être engagée en 2022 ;
- l'amortissement de dépenses réalisées pour l'élaboration, la publication, l'impression et la diffusion du schéma se poursuivra sur l'exercice prochain mais en s'amenuisant (fin de l'amortissement de l'EDGT et de l'enquête publique) ;
- des dépenses liées à la formation d'un agent à la fonction d'assistant(e) santé et sécurité ;
- les dépenses porteront également sur les dépenses courantes telles que les locaux, fournitures, déplacements, frais de représentation et d'organisation des réunions, actualisation du site internet ou encore la mise à niveau des outils et équipements nécessaires à l'exécution des missions (informatique, logiciel, ...).

